



École secondaire Calixa-Lavallée

Activité : Exploration de la formation professionnelle

Dates : 1er et 2 décembre 2025

Objet : Autorisation parentale – Activité 'Exploration de la formation professionnelle'

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du cours Exploration de la formation professionnelle (IFP3), votre enfant Kayla participera à une activité d'immersion les 1er et 2 décembre 2025. Elle découvrira le programme de formation professionnelle Coiffure, offert au Centre de formation professionnelle et générale aux adultes Antoine-de-Saint-Exupéry, sous la supervision de M. Gérard Pidoug Assara.

Cette activité vise à lui faire vivre une expérience concrète dans un environnement de salon professionnel, à observer et pratiquer certaines techniques de base, et à échanger avec des enseignants et élèves du domaine de la coiffure.

Informations générales

- Horaire de la journée
 - Arrivée au centre de formation vers 8 h 15
 - Début des activités à 8 h 30
 - Dîner : emmener un lunch ou prévoir argent pour la cafétéria
 - Fin des activités vers 14 h 30

Transport – Centre Antoine-de-Saint-Exupéry

- Adresse : 8585, rue du Pré-Laurin, Saint-Léonard

Les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au centre de formation. Aucun transport scolaire n'est organisé pour ce lieu. Ils doivent prévoir leur déplacement afin d'arriver avant 8 h 15. Le retour à la maison se fera directement à la fin des activités, vers 14 h 30.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit porter des vêtements propres, sobres et confortables, adaptés à un environnement de salon de coiffure (pantalon et haut unis, chaussures fermées et propres). Les cheveux doivent être attachés et il est recommandé d'éviter les bijoux, parfums ou accessoires encombrants.

Présence

Au début de la formation, les formateurs aborderont des notions essentielles liées à la santé et sécurité au travail, ainsi qu'à l'hygiène en milieu de la coiffure. Pour cette raison, la présence de votre enfant lors de la première journée (1er décembre) est obligatoire. Si votre enfant est absente le premier jour, même avec une absence justifiée, elle ne pourra pas participer à la deuxième journée (2 décembre) et devra rester à la maison.

Comportement et sécurité

Durant toute l'activité, votre enfant demeurera sous la responsabilité de l'accompagnateur et devra :

- respecter les règles et consignes de sécurité du centre de formation,
- adopter un comportement respectueux et professionnel,
- et représenter fièrement l'école Calixa-Lavallée.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____,
autorise mon enfant _____ Kayla _____,
à participer à l'activité 'Exploration de la formation professionnelle – Coiffure ' les 1er et 2 décembre 2025.

Signature du parent: _____ Date: _____



École secondaire Calixa-Lavallée

Activité : Exploration de la formation professionnelle

Dates : 1er et 2 décembre 2025

Objet : Autorisation parentale – Activité 'Exploration de la formation professionnelle'

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du cours Exploration de la formation professionnelle (IFP3), votre enfant Nisa participera à une activité d'immersion les 1er et 2 décembre 2025. Elle découvrira le programme de formation professionnelle Esthétique, offert au Centre de formation professionnelle et générale aux adultes Antoine-de-Saint-Exupéry, sous la supervision de M. Gérard Pidoug Assara.

Cette activité vise à lui faire vivre une expérience concrète dans un environnement de salon professionnel, à observer et pratiquer certaines techniques de base, et à échanger avec des enseignants et élèves du domaine de la coiffure.

Informations générales

- Horaire de la journée
 - Arrivée au centre de formation vers 8 h 15
 - Début des activités à 8 h 30
 - Dîner : emmener un lunch ou prévoir argent pour la cafétéria
 - Fin des activités vers 14 h 30

Transport – Centre Antoine-de-Saint-Exupéry

- Adresse : 8585, rue du Pré-Laurin, Saint-Léonard

Les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au centre de formation. Aucun transport scolaire n'est organisé pour ce lieu. Ils doivent prévoir leur déplacement afin d'arriver avant 8 h 15. Le retour à la maison se fera directement à la fin des activités, vers 14 h 30.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit porter des vêtements propres, sobres et confortables, adaptés à un environnement de soins esthétiques (pantalon et haut unis, chaussures fermées et propres). Les cheveux doivent être attachés et il est recommandé d'éviter les bijoux, parfums ou accessoires encombrants.

Présence

Au début de la formation, les formateurs aborderont des notions essentielles liées à la santé et sécurité au travail, ainsi qu'à l'hygiène en milieu esthétique. Pour cette raison, la présence de votre enfant lors de la première journée (1er décembre) est obligatoire. Si votre enfant est absente le premier jour, même avec une absence justifiée, elle ne pourra pas participer à la deuxième journée (2 décembre) et devra rester à la maison.

Comportement et sécurité

Durant toute l'activité, votre enfant demeurera sous la responsabilité de l'accompagnateur et devra :

- respecter les règles et consignes de sécurité du centre de formation,
- adopter un comportement respectueux et professionnel,
- et représenter fièrement l'école Calixa-Lavallée.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____,
autorise mon enfant _____ Nisa _____,
à participer à l'activité 'Exploration de la formation professionnelle – Coiffure ' les 1er et 2 décembre 2025.

Signature du parent: _____ Date: _____